



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS D'ÉCOLE-VALENTIN
DU 27 SEPTEMBRE 2022**

Le Conseil d'Administration du CCAS d'ÉCOLE-VALENTIN, s'est réuni en Mairie d'ÉCOLE-VALENTIN, salle du Conseil Municipal, le 27 septembre 2022 à 18 heures 30, après convocation légale, sous la présidence de Madame Pascale ROY.

Etaient présents : Pascale ROY, Mélanie LOYER, Esther MALETTE, Georges ROUX, Aude VOISIN, Bernadette GRUET.

Était absent et excusé : Monsieur Yves GUYEN

Procurations : Yves GUYEN a donné procuration à Pascale ROY

Président de séance : Madame Pascale ROY, Vice-Présidente du CCAS

Désignation d'un secrétaire de séance : Esther MALETTE

Le Conseil d'Administration rappelle la démission de 2 administrés, à savoir Joseph ISHBIA qui ne réside plus sur la commune et Madame Monique BORNE pour raisons personnelles. Les administrateurs mettent tout en œuvre afin de remplacer au plus vite ces deux administrés.

Puis le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 29 mars 2022.

I / Passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale est actuellement présenté sur les bases de la nomenclature M14, norme correspondant aux communes. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024, de même que pour les établissements publics locaux, créés par les communes. Toutefois, les collectivités et leurs établissements publics peuvent par droit d'option, adopter une application de ce référentiel de façon anticipée au 1er janvier de l'année suivant la délibération.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Elle étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Ce référentiel offre aux structures qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues. De plus, les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée.



Ainsi :

- . en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- . en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- . en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections (sous réserve de l'adoption d'un règlement budgétaire et financier).

L'avis du comptable public, nécessaire à l'adoption du référentiel M 57 par droit d'option, est joint en **annexe** ci-après.

A noter que cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Il est proposé au conseil d'administration de rendre son avis sur le passage du CCAS d'Ecole-Valentin à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

Après délibération, les membres du conseil d'administration à l'unanimité :

- **décident d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget du CCAS et d'adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023**
- **indiquent que le CCAS opte pour un plan de compte M57 développé comme la commune dont il est rattaché ;**
- **autorisent le Président du CCAS ou son représentant à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

II / Attribution de subventions à des associations caritatives

Dans le cadre des compétences du conseil d'administration en matière d'attribution d'aides et de prestations, ce dernier peut également prendre l'initiative d'apporter son soutien et attribuer une aide financière à des associations caritatives.

La présidente de séance présente aux membres du Conseil les demandes de subventions reçues pour l'année 2022 et rappelle celles qui ont été octroyées au titre de l'année 2021.

Après plusieurs échanges, il est apparu opportun aux membres du Conseil de proposer pour l'année 2022 un soutien privilégié aux associations locales suivantes :

- 250 € aux restos du cœur de MISEREY SALINES
- 250 € aux Virades de l'Espoir
- 250 € à la Maison des Familles de Franche Comté
- 250 € à la Banque Alimentaire de Franche Comté



Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'accorder des subventions aux associations caritatives nommées ci-dessus.

III / Organisation de la distribution des colis de fin d'année

Le traditionnel "repas des aînés" a, hélas, été annulé compte tenu compte tenu des incertitudes qui demeurent face à la situation sanitaire.

Les bénéficiaires de la commune (de plus de 70 ans) recevront donc cette année encore un bon pour un "panier surprise".

Comme l'an, passé, les personnes qui répondront favorablement à cette proposition, pourront opter pour le retrait dans une salle mise à disposition par la mairie, a priori le samedi 17 décembre 2022 matin.

Pour les paniers ne pouvant être retirés, des visites à domicile seront programmées début décembre et réparties entre les membres du Conseil Municipal et du CCAS.

IV / Registre canicule et grand froid

Pascale ROY indique aux membres du Conseil que 591 personnes de plus de 65 ans ont reçu un courrier cet été les invitant à s'inscrire sur ledit registre. Elle a reçu 88 réponses dont 29 favorables.

Cela porte à 31 personnes le nombre d'inscrits sur le « registre canicule et grand froid » de la commune (2 personnes l'étaient déjà préalablement), soit 8 couples et 15 personnes seules.

V / Nouvelle organisation de la distribution alimentaire

Monsieur HINCELIN (délégué à la Banque Alimentaire) a informé Pascale ROY que le Secours Catholique de POUILLEY LES VIGNES ne prendrait plus en charge à compter de 2023 la distribution des denrées alimentaires qu'elle assurait jusqu'alors, faute de bénévoles.

Les bénéficiaires de ce secteur (représentant 8 foyers sur ECOLE VALENTIN) devront se tourner vers d'autres organismes locaux.

Monsieur HINCELIN va interroger les CCAS, la Croix Rouge, les Restos du cœur et autres associations locales pour trouver des volontaires susceptibles de prendre le relais du Secours Catholique et assurer le maintien de la distribution alimentaire.

Notre CCAS sera bien évidemment convié à cette réunion.

VI / Informations diverses

Pascale ROY indique aux membres du Conseil que 7 demandes d'aide ont été formulées depuis la précédente réunion. Elles concernent majoritairement des familles monoparentales.

Une aide leur a été apportée sous forme de bons d'alimentation pour un montant global de 1 050 €.



CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS d'ECOLE-VALENTIN

Il est enfin rappelé le calendrier des prochaines actions organisées par l'UFCV BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE à l'attention des séniors au Centre d'Activité et de Loisirs d'ECOLE VALENTIN :

- Atelier informatique de 6 octobre 2022 de 14 h à 16 h
- Atelier jeux de société le 20 octobre 2022 de 14 h à 16 h
- Loto avec les enfants de l'accueil de loisirs le 3 novembre 2022 de 14 h à 16 h
- Sortie cinéma au Mégarama le 17 novembre 2022 de 14 h à 16 h
- Après-midi convivial et goûter d'hiver le 1^{er} décembre 2022
- Sortie au Marché de Noël de Strasbourg le 15 décembre 2022 (moyennant un cout de 60 € environ)

Inscriptions et renseignements auprès de l'UFCV au 03.81.52.56.60 ou animation.fc@ufcv.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE :

Délibération 2022.01 : Passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023

Délibération 2022.02 : Attribution de subventions à des associations caritatives